

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver :

- 1°) l'avenant n° 4 à la Police n° 12/28 220 portant extension de garantie au véhicule SAVIEM RENAULT DIESEL 11 CV immatriculé 513 NB 974 (pour la période du 28 Avril au 31 Décembre 1970) pour un montant de 39 310 Frs
- 2°) l'avenant n° 5 à la Police n° 12/28 220 portant extension de garantie au véhicule RENAULT 5 CV immatriculé 218 NC 974 (pour la période du 9 Juin au 31 Décembre 1970) pour un montant de 17 010 Frs

Les crédits sont prévus au Budget Primitif de 1970 au Chapitre 932 - Article 638.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jerri, le 11. Août 1970
Bon le Sieur
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Tassely
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Verpeaux